

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 avril 2009 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**PRÉSENCES :**

JACQUELINE MONTPETIT, mairesse d'arrondissement  
RONALD BOSSY, conseiller d'arrondissement  
JEAN-YVES CARTIER, conseiller de ville  
PIERRE FRÉCHETTE, conseiller d'arrondissement  
LINE HAMEL, conseillère de ville  
CAROLINE FISETTE, secrétaire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Érick Santana, directeur d'arrondissement  
Diane Côté, chef de division - Services administratifs  
Sandy Hébert, directeur - Culture / Sports / Loisirs et développement social  
Babak Herischi, directeur, chef de division – Travaux publics  
Normand Proulx, directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises  
Jean-Ernest Célestin, Service de police de la Ville de Montréal

---

**CA09 22 0098**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

**ET RÉSOLU :**

D'amender l'ordre du jour afin d'ajouter les items suivants :

- 20.05 Octroi d'un contrat à Constructions AGLP au montant de 478 700 \$ pour des travaux d'aménagement à l'aréna Sylvio-Mantha du Complexe Gadbois et autorisation d'une dépense de 554 582,63 \$ (dossier 1093398003)
- 20.06 Approbation d'un protocole d'entente avec le Service de Police de la Ville de Montréal pour un montant de 14 812 \$ et autoriser une dépense maximale de 18 000\$ pour les services de cadets-policiers à vélo (dossier 1093862003)
- 40.22 Avis de motion - Dispense de lecture - Règlement d'emprunt autorisant le financement de 420 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments pour l'exercice 2009(dossier 1093372007)

Et que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.01

---

**CA09 22 0099**

**Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 mars 2009**

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2009, soit par les présentes approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**10.03 Présentation - Plan d'action intégré en matière de développement social 2009-2013 (dossier 30.04)**

La mairesse indique que c'est avec fierté qu'elle présente le *Plan d'action intégré de développement social 2009-2013*, une première dans l'histoire de notre arrondissement. Ce document revêt une très grande importance, car il planifie les interventions que nous entendons mener pour améliorer la qualité de vie des résidants du Sud-Ouest dans les cinq prochaines années. Elle indique qu'une préoccupation première était de faire un plan intégré, élaboré à l'intention toute particulière des familles, des aînés et des jeunes dont les besoins s'avèrent nombreux et diversifiés et que les actions qui y est proposées répondent à des besoins qui touchent globalement les familles, les aînés et nos jeunes. Elle remercie pour ceux et celles qui y ont collaboré et plus particulièrement monsieur Sandy Hébert et son équipe.

---

**10.04 Énoncés de l'arrondissement concernant les graffitis**

La mairesse d'arrondissement indique que de nouvelles initiatives s'ajoutent à celles déjà entreprises pour contrer les graffitis, notamment l'ajout d'une équipe de deux cadets policiers qui seront affectés à la surveillance et la remise d'un véhicule à Prévention Sud-Ouest pour faciliter le service d'enlèvement des graffitis. Elle fait appel à la solidarité pour un engagement de tous à intervenir rapidement pour le nettoyage et l'enlèvement.

---

**10.05 Période de commentaires des élus**

Le conseiller Jean-Yves Cartier souligne la belle performance de nos athlètes en karaté aux finales des Jeux du Québec.

Le conseiller Pierre Fréchette rappelle la très belle représentation de nos athlètes aux Jeux de Montréal qui ont notamment récoltés 16 médailles d'or, 18 médailles d'argent et 13 de bronze. Il félicite les athlètes et les employés qui ont accompagné les jeunes.

La mairesse invite les résidents à l'exposition intitulée « Échangeur Turcot : des enjeux majeurs pour la population du Sud-Ouest » qui aura lieu le 16 avril prochain au Centre Gadbois.

Elle lance un appel à tous à faire le grand ménage du printemps pour rendre notre arrondissement propre et invite chacun à faire sa part au niveau de l'embellissement.

---

**10.06 Période de questions et commentaires du public**

**1) Monsieur Roland Hakim**

Rappelle qu'il a approché la ville concernant sa demande pour un stationnement sur son terrain et le litige qu'il a concernant cette question avec le contentieux. Il dépose une lettre ainsi qu'un extrait du contrat de vente du terrain en question.

*La mairesse indique que les documents déposés seront étudiés et qu'il y aura un suivi de la question.*

## **2) Madame Isabelle Narayana**

Commente les restrictions budgétaires de la ville et suggère que l'arrondissement envisage certaines coupures afin de ne pas affecter les services de première ligne, notamment les postes d'attachés politiques.

*La mairesse indique que les propositions soulevées seront étudiées.*

## **3) Monsieur Derek Robertson**

Invite les élus à encourager les citoyens lors de la manifestation du 19 avril sur le projet de l'échangeur Turcot. Il demande que des améliorations soient apportées à l'entretien des trottoirs car il note une dégradation et il indique que les déplacements furent difficiles cet hiver.

*La mairesse indique que les exigences par rapport au déneigement sont les mêmes que le contrat soit fait en régie ou par des contracteurs.*

*Érick Santana, directeur de l'arrondissement, indique que l'arrondissement s'est doté de machinerie supplémentaire pour l'entretien des trottoirs et que toute l'équipe travaille en direct afin de réagir aux conditions météorologiques en temps réel et offrir les meilleurs services à la population.*

Le conseiller Jean-Yves Cartier quitte son siège à 19h34.

## **4) Madame Jody Negley**

Indique que la collecte de recyclage est problématique au 780 St-Rémi puisque la ville n'entre pas dans le stationnement pour accéder aux conteneurs, contrat qui était réalisé avant par une entreprise privée. Elle indique ses inquiétudes car elle a entendu dire que durant les travaux majeurs d'égouts sur la rue Desnoyers et que les entrepreneurs désirent passer sur l'allée des tanneries, s'inquiétant des dommages possibles au terrain. De plus elle demande ce que la ville entend faire pour le stationnement des résidents durant les travaux.

*La mairesse indique que l'on communiquera avec elle pour lui fournir les renseignements demandés et pour ses autres questions.*

Le conseiller Jean-Yves Cartier reprend son siège à 19h45.

## **5) Madame Blandine Charbonneau**

Dépose, au nom d'Action-Gardien, un document concernant les réactions de l'organisme suite au rapport de consultation publique de l'OCPM, soulignant que le groupe y demande des engagements fermes sur trois enjeux principaux.

*La mairesse remercie la résidente et indique que l'on prendra connaissance du document.*

## **6) Madame Geneviève Grenier**

Concernant le rapport de l'OCPM, elle demande comment l'arrondissement reçoit le rapport, comment les principes directeurs seront appliqués et quels sont les échéanciers pour la suite des autres consultations. De plus, elle indique qu'il semblerait qu'il n'y a plus de ramassage sur le site. Elle demande de plus si les divers rapports et contre-expertises seront rendus publics et si l'accord de développement sera soumis à la consultation.

*Normand Proulx, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises, indique que l'on vise le prochain conseil pour le premier projet de règlement et que la consultation publique devrait avoir lieu avant l'été. Il précise que les accords de développements ne sont pas soumis à la consultation publique.*

*La mairesse indique qu'il est la volonté de l'arrondissement de développer le secteur mais que rien n'est fixé.*

**CA09 22 0100**

**Période de questions et commentaires du public**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public afin d'entendre toutes les personnes inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

**7) Madame Natacha Alexandroff**

Dépose, au nom d'Action-Gardien, une pétition afin de protéger le parc de la Congrégation. Elle indique que des camions passent toujours par les rues Ste-Madeleine et Bourgeois.

*La mairesse remercie la résidente pour le document*

**8) Madame Henriette Leduc**

Indique qu'elle a participé à une excellente rencontre la semaine dernière concernant les graffitis. Elle indique que malgré toutes les bonnes volontés de tous, il faut mettre plus d'argent dans ce programme afin de s'en sortir complètement. Concernant la question abordée précédemment sur les trottoirs, elle indique être d'accord qu'il y a de l'amélioration à y avoir, donnant l'exemple de son mari qui a fait une chute sur le trottoir.

*La mairesse indique que l'arrondissement ne peut plus d'argent mais que les interventions seront ciblées car le sentiment de sécurité est différent sur le territoire.*

**9) Monsieur Martin Cloutier**

Demande des informations concernant la rénovation du Centre St-Charles et le programme de subvention du gouvernement fédéral. Il demande quand la population sera consultée afin que la rénovation du centre soit en lien avec les demandes des citoyens.

*Sandy Hébert explique les exigences du programme de subventions et indique que l'étude ainsi que les propositions d'actions seront présentées prochainement aux élus.*

*La mairesse indique que toutes les actions seront arrimées avec la consultation que l'arrondissement entend faire.*

*Le conseiller Pierre Fréchette remercie le résident et rappelle qu'avant même l'annonce de la subvention, des démarches avaient été entreprises pour le centre St-Charles.*

---

**10.07 Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens**

La mairesse d'arrondissement rappelle aux personnes intéressées que le rapport de suivi des requêtes est déposé à la table d'accueil.

---

**10.08 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération**

La mairesse d'arrondissement rappelle aux personnes intéressées que la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour le mois de mars 2009 est déposée à la table d'accueil.

---

**10.09 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA**

La mairesse d'arrondissement rappelle aux personnes intéressées que le calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération est déposé à la table d'accueil.

---

**10.10 Appel d'offres sur invitation - Octroi de contrat pour les travaux de réfection de la toiture du Chalet Vinet**

La mairesse fait mention des appels d'offres en cours ou à venir.

---

Il est proposé par le conseiller Ronald Bossy, appuyé par le conseiller Jean-Yves Cartier de réunir pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

---

**CA09 22 0101**

**Octroi d'un contrat à la firme « Anis Nazar Architecte » pour les services professionnels en architecture au montant de 42 892,50 \$ Réfection de la toiture du centre Saint-Charles (dossier 1093398002)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 48 536,25 \$ pour l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de réfection de la toiture du centre récréatif Saint-Charles ;

D'octroyer à cette fin, un contrat de service professionnels de 42 892,50 \$ à Anis Nazar Architecte.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 170337. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1093398002

---

**CA09 22 0102**

**Octroi d'une contribution financière de 45 000 \$ à la Corporation du Pôle des Rapides pour son expertise et son apport au développement récréo-touristique de la grande région du sud-ouest de l'île de Montréal pour l'année 2009 (dossier 1090960002)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 45 000 \$ à la Corporation du Pôle des Rapides pour son expertise et son apport au développement récréo-touristique de la grande région du sud-ouest de l'île de Montréal (arrondissements de Lachine, LaSalle, Sud-Ouest et Verdun), conditionnellement à la participation financière des arrondissements de Lachine, de LaSalle et de Verdun, pour l'année 2009 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 170128. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1090960002

**CA09 22 0103****Approbation du programme 2009 pour l'élimination des graffitis sur le domaine privé et autoriser une dépense pour un montant maximal de 50 000 \$ (dossier 1093862002)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'approuver le programme 2009 pour l'élimination des graffitis sur le domaine privé ;

D'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ pour la campagne de communication ;

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 45 000 \$ à l'organisme partenaire Prévention Sud-Ouest pour le volet enlèvement de graffitis sur le domaine privé et de payer cette somme en deux versements, tels que détaillés ci-dessous :

- Un premier versement de 22 500 \$ (50 %) dans les quinze jours suivants l'approbation du dossier ;

- Un deuxième versement de 22 500 \$ (50 %) le 15 juin 2009 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 170872. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1093862002

**CA09 22 0104****Octroi à la demande des élus de l'arrondissement d'une contribution financière non récurrente au montant total de 5 425 \$ à divers organismes (dossier 1093372006)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 5 425 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux ;

Fédération des organismes de Trinidad et Tobago du Québec 154, 4 <sup>e</sup> avenue LaSalle (Québec) H8P 2J3	Soutenir l'organisation de l'événement Montréal en harmonie qui se tiendra les 18 et 19 juillet 2009 au parc Angrignon	2 500 \$
RESO 1751, rue Richardson, bureau 6509 Montréal (Québec) H3K 1G6	Remise d'une bourse à un adulte en démarche de formation dans le cadre de l'événement Apprendre ça se fête en grand! qui a eu lieu le 2 avril 2009	125 \$
Club Aquatique du Sud-Ouest 1055, rue Hibernia Montréal (Québec) H3K 2V3	Soutenir les Championnats provinciaux par équipe du Québec section ouest en natation qui auront lieu les 2 et 3 mai 2009 à la piscine Gadbois	300 \$
ACHIM 5940, boulevard Monk Montréal (Québec) H4E 3H4	Appui à la soirée rétro des 20 ans d'ACHIM qui aura lieu le 29 mai 2009	500 \$
Table de concertation jeunesse	Appui financier pour la fête de quartier dans le	500 \$

de Pointe Saint-Charles  
255, avenue Ash  
Montréal (Québec) H3K 2R1

cadre des activités de la 17e édition du Festi-  
Pointe lundi le 18 mai 2009 dans le parc Le Ber

ROPASOM (Regroupement des  
organismes pour aînées et aînés du Sud-  
Ouest de Montréal)  
5335, rue Notre-Dame Ouest Suite 103  
Montréal (Québec) H4C 3L3

Appui pour la 10e édition des Rendez-vous des  
aînés qui se tiendra le jeudi 14 mai 2009 au  
Centre Gadbois

1 500 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits de 5 425 \$ ayant été réservés par la demande d'achat no 166988. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1093372006

---

Il est proposé par le conseiller Ronald Bossy, appuyé par la conseillère Line Hamel de réunir pour fins d'études, les articles 20.05 à 20.06 de l'ordre du jour.

---

#### CA09 22 0105

**Octroi d'un contrat à Constructions AGLP au montant de 478 700 \$ pour des travaux d'aménagement à l'aréna Sylvio-Mantha du Complexe Gadbois et autorisation d'une dépense de 554 582,63 \$ (dossier 1093398003)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par LINE HAMEL

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 554 582,63 \$ pour des travaux d'aménagement à l'aréna Sylvio-Mantha du Complexe Gadbois, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'octroyer le contrat à Constructions AGLP, au prix de sa soumission, soit un montant de 478 700 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 172006. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1093398003

---

#### CA09 22 0106

**Approbation d'un protocole d'entente avec le Service de Police de la Ville de Montréal pour un montant de 14 812 \$ et autoriser une dépense maximale de 18 000 \$ pour les services de cadets-policiers à vélo (dossier 1093862003)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par LINE HAMEL

ET RÉSOLU :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Service de Police de la Ville de Montréal pour un montant de 14 812 \$ pour les services de cadets-policiers à vélo ;

D'autoriser une dépense maximale de 18 000 \$ ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 170845. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1093862003

---

Il est proposé par le conseiller Ronald Bossy, appuyé par le conseiller Jean-Yves Cartier de réunir pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

---

**CA09 22 0107**

**Rapport du directeur de l'arrondissement - décisions déléguées - 1er au 28 février 2009 (dossier 1093510004)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

De recevoir le rapport du directeur de l'arrondissement, faisant état, pour la période du 1er au 28 février 2009, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08 22012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1093510004

---

**CA09 22 0108**

**Désignation du maire d'arrondissement suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2009 (dossier 1093510003)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

De désigner le conseiller Jean-Yves Cartier comme maire d'arrondissement suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1093510003

---

**CA09 22 0109**

**Acceptation de l'offre de service de la ville centre et mandat au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) pour faire la gestion globale de projets de mise à niveau du centre St-Charles (dossier 1092421001)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service de la Ville centre et mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) pour faire la gestion globale de projets de mise à niveau du centre Saint-Charles et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1092421001

La mairesse rappelle que les interventions ciblées touchent l'aréna seulement.

---

**CA09 22 0110**

**Plan d'action intégré en matière de développement social 2009-2013 (dossier 1092817001)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'entériner le plan d'action intégré en matière de développement social 2009-2013 de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1092817001

---

**CA09 22 0111**

**Autorisation d'une dépense de 5 000 \$ pour l'installation d'un kiosque d'information et la présentation d'une exposition de photos sur les enjeux liés à la reconstruction de l'échangeur Turcot (dossier 1090714003)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'installation d'un kiosque d'information et la présentation d'une exposition de photographies sur les enjeux liés à la reconstruction de l'échangeur Turcot. Cet événement aura lieu du 16 avril au 11 mai 2009 au Complexe sportif Gadbois ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 170530. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1090714003

---

**CA09 22 0112**

**Modification de la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 112 000 \$ provenant des recettes de la vente d'équipements à l'encan Ritchie du 12 mars 2009 (dossier 1091137006)**

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant aux revenus additionnels au montant de 112 000 \$ de l'arrondissement afin de procéder à une affectation aux activités d'immobilisations pour l'acquisition d'une nouvelle chenillette avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs ;

D'approuver le virement de crédits et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1091137006

---

Il est proposé par le conseiller Jean-Yves Cartier, appuyé par la conseillère Line Hamel de réunir pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

---

**CA09 22 0113**

**Avis de motion et dispense de lecture - Adoption du premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-280) visant à introduire de nouvelles dispositions et à apporter des ajustements à certains articles (dossier 1093253001)**

Le conseiller Jean-Yves Cartier donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-280) visant à introduire ou retirer des dispositions et à apporter des ajustements à certains articles, sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par LINE HAMEL

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1093253001

**CA09 22 0114**

**Avis de motion et dispense de lecture - Adoption du premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-280) visant à introduire de nouvelles dispositions et à apporter des ajustements à certains articles (dossier 1093253001)**

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par LINE HAMEL

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-280) visant à introduire ou retirer des dispositions et à apporter des ajustements à certains articles ;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 6 mai 2009 à 18h30, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1093253001

---

**CA09 22 0115**

**Avis de motion et dispense de lecture - Adoption du premier projet - Règlement modifiant le Règlement sur les PIIA de manière à en assurer la cohérence avec le règlement d'urbanisme (01-280) (dossier 1093253002)**

Le conseiller Jean-Yves Cartier donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de manière à en assurer la cohérence avec le règlement d'urbanisme (01-280) de l'arrondissement, sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par LINE HAMEL

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1093253002

---

**CA09 22 0116**

**Avis de motion et dispense de lecture - Adoption du premier projet - Règlement modifiant le Règlement sur les PIIA de manière à en assurer la cohérence avec le règlement d'urbanisme (01-280) (dossier 1093253002)**

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par LINE HAMEL

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le premier projet de Règlement modifiant le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de manière à en assurer la cohérence avec le Règlement d'urbanisme ;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 6 mai 2009 à 19h00, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1093253002

---

**CA09 22 0117**

**Avis de motion et dispense de lecture - Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014) (dossier 1093823002)**

Le conseiller Jean-Yves Cartier donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA07 22014), sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par LINE HAMEL

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1093823002

---

**CA09 22 0118**

**Avis de motion et dispense de lecture - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08 22012) (dossier 1092089001)**

Le conseiller Jean-Yves Cartier donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08 22012), sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par LINE HAMEL

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1092089001

---

La conseillère Line Hamel indique qu'elle souhaite que les élus reçoivent un tableau mensuel des décisions prises dans le cadre de ces délégations, tel que cela est fait en matière de circulation/stationnement.

**CA09 22 0119**

**Adoption du premier projet de résolution - Résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de modification, de construction ou d'occupation, afin d'autoriser la construction d'habitations et commerces sur la propriété du 2985, rue Saint-Patrick (dossier 1093468004)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 24 mars 2009 ;

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par LINE HAMEL

## ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution autorisant, dans le territoire d'application correspondant au lot 1 380 728 et illustré à l'annexe A, un projet particulier de construction d'unités résidentielles et commerciales sur la propriété du 2985, rue Saint-Patrick, selon les conditions et usages suivants :

Conditions :

## Démolition

- Autoriser la démolition du bâtiment existant portant le numéro civique 2985, rue Saint-Patrick, sous réserve qu'un permis soit demandé pour la construction d'un projet de remplacement conforme aux conditions et usages ci-dessous décrits.

## Implantation

- Exiger une marge latérale Ouest (adjacente au lot no 1 380 731) de 2.5 mètres min. (Phase I)
- Autoriser une marge latérale Est (adjacente au lot 1 380 729) d'un minimum de 0 mètre (Phase II)

## COS

- Autoriser un coefficient d'occupation au sol maximal de 4.7

## Hauteur

- Autoriser une hauteur maximale prescrite de 22.0 mètres.

## Chargement

- Exiger une unité de chargement intérieure pour chaque bâtiment.

## Affichage

- Que l'émission des permis d'enseigne soit soumis à l'approbation en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-280 selon les critères énoncés à l'article 684 dudit règlement.

## Lotissement

- Que la cession de 10% du terrain ou de sa valeur, à des fins de parc en vertu de la section II.1 du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, se fasse en terrain dans l'alignement de la rue d'Argenson.

## Construction

- Exiger l'aménagement de toits écologiques (membrane de couleur pâle ou toit-vert) et de terrasses-jardins.

## Mesures acoustiques

- Exiger un climat sonore confortable répondant aux normes pour la construction résidentielle et d'affaires en zone exposée au bruit routier. Aux fins de l'application de la présente exigence, les normes sont édictées à l'annexe C jointe au présent dossier.

## Logements abordables

- Assurer la réalisation d'au moins 10% des unités d'habitation en logements abordables d'initiative privée.

## Couvert végétal

- Qu'un plan de conservation d'arbres, arbustes et autres plantations soit déposé et approuvé préalablement à l'émission des permis de construction et que dépôt soit fait de garanties bancaires pour assurer la réalisation des travaux d'aménagement paysager lors des demandes de permis. Ces garanties bancaires couvrant un pourcentage des coûts d'aménagement du terrain devront accompagner la demande de permis et le montant devra être approuvé par le Directeur de la DAUSE.

## Enfouissement des fils

- Que la distribution câblée (électricité, téléphone et câblodistribution) de toutes les phases du projet soit entièrement souterraine et respecte la réglementation de l'arrondissement qui interdit la présence d'équipement en façade des bâtiments. Les équipements de toute nature sont également interdits dans les parcs ou sur les façades de bâtiment faisant face à un parc

- Que l'exigence de distribution souterraine s'applique à toutes les composantes requises pour desservir le projet, notamment les équipements de distribution, de transformation, de sectionnement et autres. Les équipements utilisés pour les services de téléphone et de câblodistribution, devront également être adaptés pour le souterrain.

Usages :

- Autoriser l'usage "habitation" aux 2e, 3e, 4e, 5e et 6e étage seulement.
- Autoriser la catégorie d'usage C2 de la famille commerce, au rez-de-chaussée seulement, à l'exception des usages suivants:
  - 19. carburant
  - 20. débit de boissons alcooliques
  - 25. pièces, accessoires automobiles (vente)
  - 40. salle de billard.
- Autoriser au 2e étage les usages "Bureau" et "Atelier d'artiste et d'artisan" de la catégorie d'usage C2 et les conditions s'y rattachant.
- Interdire les catégories d'usage I4A et C7A.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent ;

Et que la consultation publique requise soit tenue le 6 mai à 19h30, à la salle du conseil d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, salle 02-101.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1093468004

---

Il est proposé par la conseillère Line Hamel, appuyé par le conseiller Jean-Yves Cartier de réunir pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

---

**CA09 22 0120**

**Adoption - Règlement autorisant le financement de 1 100 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules (dossier 1094411001)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules qu'il soit numéroté RCA09 22007 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1094411001

---

**CA09 22 0121**

**Adoption - Résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, autorisant la construction d'un immeuble résidentiel dans la partie sud du terrain situé au sud-ouest de l'intersection des rues De Courcelle et Saint-Jacques (dossier 1083253012)**

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme émis lors de la séance du 6 octobre 2008 ;

Considérant la consultation publique tenue le 4 février 2009, une modification au projet de résolution est apportée afin de pouvoir y autoriser, sans que cela soit une exigence, un maximum de deux commerces d'appoint ;

Considérant que suite à la consultation publique tenue le 4 février 2009, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu du promoteur une lettre d'engagement dans laquelle il s'engage à rechercher des solutions aux problèmes de stationnement soulevés lors de la consultation et à participer financièrement au verdissement de la ruelle advenant son réaménagement ;

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

De prendre acte de la lettre d'engagement du Groupe Marton, jointe au présent dossier ;

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution visant à autoriser la construction d'un immeuble résidentiel dans la partie sud du terrain situé au sud-ouest de l'intersection des rues De Courcelle et Saint-Jacques, en dérogation à certaines dispositions du règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi,

- Permettre de déroger à l'art. 137 du règlement d'urbanisme en autorisant un maximum de deux établissements commerciaux. Ceux-ci devront appartenir à l'un ou l'autre des usages spécifiques des catégories C.1(1) et C.1(2), suivants : "épicerie", "librairie", "restaurant, traiteur". Ces établissements ne devront pas excéder une superficie maximale de 100 m<sup>2</sup> chacun;
- Permettre de déroger à l'art. 137 du règlement d'urbanisme en autorisant un usage de la classe d'usage H.7 (36 logements et plus) ;
- Permettre de déroger à l'art. 43 du règlement d'urbanisme en autorisant la construction d'un bâtiment qui déroge à la densité maximale prescrite, sans excéder 3.5 ;
- Permettre la construction d'un bâtiment dont la marge arrière est supérieure à 4.5 m;
- Permettre de déroger aux articles 9 et 24 du règlement d'urbanisme en autorisant la construction d'un bâtiment dont les hauteurs excèdent la hauteur maximale prescrite de 3 étages, ou de 12,5 m. Cette dérogation à la hauteur maximale prescrite doit être modulée de la façon suivante :
  - une hauteur maximale de 4 étages à l'arrière (ou d'un maximum de 14 mètres) ;
  - une hauteur maximale de 6 étages (ou d'un maximum de 19 mètres) à plus de 10 mètres de la ligne arrière de propriété ;
  - une hauteur maximale de 8 étages (ou de 24,5 mètres) à plus de 17 mètres de la ligne arrière de propriété.

À cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager détaillé visant la préservation des végétaux existants soit déposé et validé par la DAUSE et fasse l'objet d'un avis du CCU;
- Qu'une lettre de garantie bancaire, au montant correspondant à l'évaluation des travaux, soit déposée à l'arrondissement afin d'assurer la réalisation de l'aménagement paysager;
- Qu'une proposition détaillée en matière de commémoration, portant sur le territoire couvert par le présent projet ainsi et par le terrain à être subdivisé situé à l'intersection des rues De Courcelle et Saint-Jacques, soit déposée et validée par la DAUSE et fasse l'objet d'un avis du CCU;
- Qu'une lettre de garantie bancaire, au montant correspondant à l'évaluation des travaux, soit déposée à l'arrondissement afin d'assurer la réalisation des aménagements commémoratifs;
- Que le terrain fasse l'objet d'une opération cadastrale afin de créer un lot distinct tel qu'illustré au plan annexé au sommaire décisionnel.

Et d'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Line Hamel indique qu'elle votera pour le projet mais qu'elle exprime des réserves, comme elle l'a fait auparavant, car le projet est situé près de l'autoroute.

La mairesse indique qu'effectivement, lors de l'étude de du projet, une attention particulière a été apportée pour la construction à cause de sa proximité à l'échangeur et afin que les résidents de ces logements aient une bonne qualité de vie.

---

**CA09 22 0122**

**Ordonnances relative aux activités de promotion commerciale de la SDC Monk les 3, 4, 5 et 6 juin 2009, et 14, 15, 16 et 17 octobre 2009 (dossier 1090960003)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'édicter l'ordonnance nécessaire pour des activités de promotion commerciale qui se dérouleront en rue ouverte sur le boulevard Monk, entre les rues Allard et Saint-Patrick, les 3, 4, 5 et 6 juin 2009 et les 14, 15, 16 et 17 octobre 2009, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1090960003

---

**CA09 22 0123**

**Ordonnances - divers événements publics (dossier 1091659001)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel ou dans la programmation jointe au dossier décisionnel ;

Événement	Lieu	Date et heure
La Printanière	Parc Angrignon	16 mai 2009 de 7h00 à 12h00
Festi-Pointe	Parc Leber et rue Ash entre Leber et Dick-Irving	18 mai 2009 de 12h00 à 20h00
Fête des CPE	Parc Vinet	29 mai 2009 de 9h30 à 13h15
Fête des voisins	Rue Springland entre Beaulieu et Hamilton et procession religieuse sur les rues Springland, D'Aragon, Jolicoeur, Mazarin, Raudot, Hurteau, Allard, Monk, Springland	6 et 7 juin 2009 de 8h à 22h
Fête de la St-Antoine	Rue De Coursol entre Georges-Vanier et Dominion	13 et 14 juin 2009 de 13h (le 13) à 22h (le 14)

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1091659001

---

**CA09 22 0124**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet d'ajout de 2 étages à usage résidentiel sur un bâtiment commercial situé au 1580, rue du Centre (dossier 1094824008)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par M. John Miniaci, déposés et estampillés en date du 3 mars 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet d'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 1580, rue du Centre, aux conditions suivantes :

- Que le couronnement soit de qualité équivalente à celle des immeubles voisins;
- Que la brique soit de format "métrique" ou "Québec".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1094824008

---

Il est proposé par la conseillère Line Hamel, appuyé par le conseiller Ronald Bossy de réunir pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

---

**CA09 22 0125**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de 5 bâtiments résidentiels - 28 unités d'habitation sur les lots 1 573 361, 1 573 363 et 1 573 366 en remplacement d'un garage de mécanique situé au 130, rue Saint-Philippe (dossier 1094824004)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Colin Fraser, déposés et estampillés en date du 26 février 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction de 5 bâtiments résidentiels - 28 unités d'habitation sur les lots 1 573 361, 1 573 363 et 1 573 366 en remplacement d'un garage de mécanique situé au 130, rue Saint-Philippe, aux conditions suivantes :

- D'harmoniser les couleurs de brique sur la façade donnant sur la rue Saint-Philippe ;
- Que les briques soient de format "métrique" ou "Québec".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1094824004

**CA09 22 0126**

**Approbation de plans (PIIA) - Modification de la façade du rez-de-chaussée commercial de l'immeuble situé au 3009, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1094824010)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme M. Janson Wong, architecte déposés et estampillés en date du 17 avril 2008 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour la modification de la façade du rez-de-chaussée commercial de l'immeuble situé au 3009, rue Notre-Dame Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1094824010

---

**CA09 22 0127**

**Approbation de plans (PIIA) - Ajout d'une porte sur la façade de l'immeuble situé au 280, rue Turgeon (dossier 1094824009)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 26 janvier 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet d'ajout d'une porte sur la façade de l'immeuble situé au 280, rue Turgeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1094824009

---

**CA09 22 0128**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de deux bâtiments situés sur la rue Delinelle sur les lots 1574196 et 1574197 (dossier 1093459006)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 24 février 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction de deux bâtiments situés sur la rue Delinelle sur les lots 1574196 et 1574197.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1093459006

---

**CA09 22 0129**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel situé sur la rue Hurteau - Lot 2 536 834 (dossier 1093823004)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY  
ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Michel Paul Alain - Architecte, déposés et estampillés en date du 3 mars 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction d'un bâtiment résidentiel situé sur la rue Hurteau - Lot 2 536 834.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1093823004

---

Il est proposé par la conseillère Line Hamel, appuyé par le conseiller Ronald Bossy de réunir pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

---

**CA09 22 0130**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation d'un bâtiment situé au 2416, rue Knox sur le lot 1382235 (dossier 1093459005)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Collin Fraser, architecte, déposés et estampillés en date du 27 février 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction d'un bâtiment situé au 2416, rue Knox sur le lot 1382235.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1093459005

**CA09 22 0131**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation d'un bâtiment situé au 2656, rue Workman (dossier 1093459002)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 2 mars 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de transformation d'un bâtiment situé au 2656, rue Workman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1093459002

**CA09 22 0132**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation d'un bâtiment situé au 2557, rue Du Centre (dossier 1093459003)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Tremblay, L'écuyer, architectes, déposés et estampillés en date du 28 février 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de transformation d'un bâtiment situé au 2557, rue Du Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1093459003

---

**CA09 22 0133**

**Installation d'une zone de débarcadère de 15 minutes pour le C.P.E. de la Dame sur la rue Dagenais, face au numéro civique 4700 (dossier 1094932002)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de débarcadère de 15 minutes, de 7 h à 9 h 30 et de 15 h à 18 h, du lundi au vendredi, délimitant une zone de 24 mètres, du côté sud de la rue Dagenais, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle, face au numéro civique 4700 ;

Et de conserver en place tout autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.19 1094932002

---

**CA09 22 0134**

**Installation d'une zone de débarcadère pour personnes handicapées devant la résidence Côte-Saint-Paul, sur le Chemin de la Côte-Saint-Paul, face au numéro civique 5400 (dossier 1094932003)**

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère réservé pour personnes handicapées, d'une longueur d'environ 18 mètres, sur le côté Est du chemin de la Côte-Saint-Paul, face au numéro civique 5400 ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.20 1094932003

---

Il est proposé par le conseiller Jean-Yves Cartier, appuyé par le conseiller Ronald Bossy de réunir pour fins d'études, les articles 20.21 à 20.22 de l'ordre du jour.

---

**CA09 22 0135**

**Récupération de deux espaces de parcomètres, installés sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Atwater et Greene (dossier 1094932004)**

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement interdit en tout temps, d'une longueur d'environ 15 mètres, sur le côté nord de la rue Notre-Dame Ouest, à l'ouest de l'avenue Atwater ;

De récupérer deux parcomètres, # UP-105-577-055 et # UP-105-577-056, installés sur le côté nord de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Greene et Atwater ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.21 1094932004

---

**CA09 22 0136**

**Avis de motion - Dispense de lecture - Règlement d'emprunt autorisant le financement de 420 000 \$ pour la réalisation des programmes de réfection et de protection de bâtiments pour l'exercice 2009 (dossier 1093372007)**

Le conseiller Jean-Yves Cartier donne avis de motion qu'un Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour la réfection, la protection et la mise aux normes de divers immeubles de l'arrondissement sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.22 1093372007

---

**CA09 22 0137**

**Nomination du directeur des Travaux publics à compter du 7 avril 2009 (dossier 1094918003)**

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

De nommer à compter du 7 avril 2009, M. Babak Herischi à titre de directeur des travaux publics de l'arrondissement et ce pour une durée de cinq (5) années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1094918003

Le conseiller Ronald Bossy félicite monsieur Herischi pour sa nomination.

Monsieur Erick Santana indique que suite au départ du directeur des Travaux publics, un processus de concours a débuté pour ce service important. Il souligne le travail et l'effort de monsieur Jean Lewis qui nous a assuré un interim et le remercie pour son travail. Il félicite monsieur Herischi pour sa nomination et lui souhaite la bienvenue au nom de ses collègues directeurs.

Le conseiller Pierre Fréchette le félicite pour sa nomination et lui souhaite la bienvenue dans l'équipe.

La mairesse remercie messieurs Lewis et Herischi pour le travail d'intérim. Elle félicite monsieur Herischi et le remercie de se joindre à l'équipe de direction.

---

#### **70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucune intervention de la part des élus.

---

À 20 h 38, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la mairesse déclare la séance levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

---

JACQUELINE MONTPETIT  
Mairesse d'arrondissement

---

CAROLINE FISETTE  
Secrétaire d'arrondissement